



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des AESH

Question au Gouvernement n° 4420

Texte de la question

SITUATION DES AESH

M. le président. La parole est à M. Alain Ramadier.

M. Alain Ramadier. En cette journée nationale de mobilisation des AESH, plusieurs députés ont déjà interrogé le Gouvernement sur les difficultés que ces personnels rencontrent à chaque rentrée scolaire – ce qui démontre l'importance du sujet.

Trente ! Trente enfants en situation de handicap sont actuellement sans AESH dans ma seule commune d'Aulnay-sous-Bois. Cette situation n'est pas acceptable, que ce soit pour les enfants, pour les parents ou pour les enseignants, qui pallient bien trop souvent l'absence d'AESH.

Mme Émilie Bonivard. Très bien !

M. Alain Ramadier. Je sais que vous m'opposerez les créations de postes depuis cinq ans et les 4 000 à venir. Malgré ces efforts, qu'il faut souligner, cela reste encore très insuffisant. Car si les ressources consacrées aux AESH ont augmenté, les effectifs des élèves notifiés ne cessent, eux aussi, de croître : vous l'avez confirmé tout à l'heure.

Il y a urgence ! Vous avez fait le choix de l'école inclusive ; il faut l'assumer et permettre à tous les enfants ayant une notification de bénéficier d'un accompagnement humain et non d'un accompagnement au rabais de quelques heures par semaine, faute de ressources humaines.

En cette journée nationale de mobilisation des AESH, dont je tiens à saluer le travail indispensable pour nos enfants, entendez le cri de détresse de ces femmes et de ces hommes particulièrement inquiets face à une situation de plus en plus compliquée ! Entendez aussi la souffrance des parents qui se sentent abandonnés et ne savent plus quoi faire.

En février 2020, le président Macron promettait que « plus aucun enfant ne serait laissé sans solution de scolarisation à la rentrée de septembre », mais ce n'est pas le cas ! Je pense en particulier à cette maman qui a craqué vendredi soir lors d'un conseil d'école. Elle n'est pas la seule ! (*Applaudissements* sur les bancs du groupe LR.)

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Mme Sophie Cluzel, *secrétaire d'État chargée des personnes handicapées*. La Seine-Saint-Denis fait l'objet de toute notre attention.

M. Stéphane Peu. Ah bon ?

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. J'ai signé avec le président du conseil départemental, Stéphane Troussel, une convention d'appui prévoyant plus de 900 000 euros pour rattraper tous les retards et évaluer les besoins des enfants et des adultes au sein de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Nous devons indéniablement mieux accompagner les familles et apporter une réponse croisée grâce, notamment, à la coopération du secteur médico-social. Voilà tout l'enjeu du partenariat que nous mettons en place avec les agences régionales de santé (ARS) et le ministère de l'éducation nationale.

La Seine-Saint-Denis connaît en effet une explosion des demandes d'allocations, d'AESH, de places et de solutions. Nous agissons en partenariat avec le président du conseil départemental sur ces sujets qui relèvent d'une responsabilité partagée. Nous devons élaborer des réponses adaptées aux familles.

J'irai demain, si vous le souhaitez, dans votre mairie...

M. Fabien Di Filippo. Il n'est pas maire, il est député !

Mme Sophie Cluzel, secrétaire d'État. ...pour que nous examinions ensemble les cas de ces enfants qui ont besoin d'être accompagnés. Je suis en constante liaison avec le président Troussel et l'ensemble des équipes pluridisciplinaires – la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a mis une équipe de dix-sept personnes à la disposition du conseil départemental pour évaluer les besoins, mobiliser les moyens et trouver des solutions.

Nous serons aux côtés des familles – ensemble si vous le souhaitez ! –, en lien avec le président du département avec lequel nous sommes coresponsables des parcours de vie des enfants et des adultes en situation de handicap. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et Dem.*)

M. Alexis Corbière. Les AESH n'ont rien à voir avec les départements !

Données clés

Auteur : [M. Alain Ramadier](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 4420

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : Personnes handicapées

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 octobre 2021](#)